

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance régulière du 4 mai 2020

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

Le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts siège en séance ordinaire ce quatrième jour du mois de mai deux mille vingt par voie de téléconférence à 19h, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Monsieur Alexandre Girard, maire

Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Raphaël Girard, Conseillère

Absent : Monsieur Antoine Boutet Berthiaume, Conseiller

Assiste également à la séance par voie de téléconférence Marcelle Pedneault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale, secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présent

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par voie de téléconférence.

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

M. Alexandre Girard, Maire, invite les personnes présentes à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de cinq (6 Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2020;
5. Embauche des employés saisonniers pour l'été 2020;
6. Adoption du règlement #228-84 ayant pour objet la fermeture, l'abandon, désaffectation et l'abolition de l'ancien chemin montré à l'originnaire sur le lot numéro 6 054 583 du cadastre officiel de Canton Desales;
7. Cession à M. Henri Aimé du lot 6 054 583 d'un ancien chemin montré à l'originnaire
8. Dépôt des demandes de vacances pour les employés municipaux;
9. Réparation dans les chemins agricoles et les rues municipales (ponceaux, accotements, entretien des chemins et creusage des fossés);
10. Location du balai mécanique de la ville de Clermont pour les travaux de voirie;
11. Bell demande une pré-approbation de l'emplacement du cabinet fibre optique/ (CSP Poteau).
12. Report de l'évènement du Grand rendez-vous du Cyclistes de Charlevoix ;
13. Dépôt d'intérêts pécuniaires modifiés du conseiller Antoine Boutet Berthiaume ;
14. Politique-Mesures de prévention à respecter pour protéger la santé des travailleurs ;
15. Camp jour ;
16. Demande de subvention pour le projet de mise en valeur de la route des Montagne de Charlevoix (fonds municipal programme projet structurant);
17. Varia;
18. Comptes à ratifier d'avril 2020;
19. Comptes à payer d'avril 2020;
20. Salaires du mois d'avril 2020;
21. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
22. Période de questions allouée aux contribuables;
23. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2020-05-4563

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant

4 – ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 6 AVRIL 2020

RÉSOLUTION 2020-05-4564

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 6 avril 2020 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5- DES EMPLOYÉS SAISONNIERS POUR L'ÉTÉ 2020

RÉSOLUTION 2020-05-4565

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a établi un calendrier des tâches à effectuer par les employés de la municipalité au cours de la saison estival 2020;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De confirmer le retour au travail de M. Stéphane Belley pour le 4 mai 2020 et de M. Martin Lajoie en cas de besoin pour des travaux spécifiques.

6- ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-84 AYANT POUR OBLET LA FERMETURE, L'ABANDON, DÉSAFFECTATION ET L'ABOLITION DE L'ANCIEN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE SUR LE LOT NUMÉRO 6 054 583 DU CADASTRE OFFICIEL DE CANTON DESALES

RÉSOLUTION 2020-05-4566

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

D'adopter le règlement #228-84 ayant pour objet la fermeture, l'abandon, désaffectation et l'abolition de l'ancien chemin montré à l'originaire sur le lot numéro 6 054 583 du cadastre officiel de Canton Desales

7-CESSION À M. HENRI AIMÉ DU 6 054 583 DU CADASTRE OFFICIEL DE CANTON DESALES

RÉSOLUTION 2020-05-4567

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a procédé à la fermeture, l'abandon et désaffectation et l'abolition de l'ancien chemin montré à l'originaire tel que démontré sur l'extrait du plan de la réforme cadastrale. La parcelle de terrain est le #6 054 583.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE céder à M. Henri Aimé l'ancien chemin montré à l'originare tel que démontré sur l'extrait du plan de la réforme cadastrale. La parcelle de terrain est le # 6 054 583.

QUE la cession soit consentie à titre gratuit;

QUE les frais reliés à la transaction soient à la charge de l'acheteur;

QUE le maire Alexandre Girard et la directrice générale Marcelle Pedneault soient autorisés à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

8 – DÉPÔT DES DEMANDES DE VACANCES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 2020-05-4568

CONSIDÉRANT que les employés municipaux doivent remettre par écrit l'équivalent de 50% des vacances auxquels ils ont droits avant le 30 avril de chaque année tel que mentionné dans la convention collective et dans les contrats de travail de la direction;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER les demandes de vacances déposées par les employés municipaux M. Serge Dufour (26 juillet au 2 août, 4 octobre au 18 octobre) et M. Stéphane Belley (19 au 25 juillet, 13 au 19 septembre)

9 - RÉPARATION DANS LES CHEMINS AGRICOLES ET LES RUES MUNICIPALES (PONCEAUX, ACCOTTEMENTS, ENTRETIEN DES CHEMINS ET CREUSAGE DES FOSSÉS)

RÉSOLUTION 2020-05-4569

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, les routes agricoles et municipales doivent être réparées et entretenues;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER la directrice générale à faire le nécessaire pour que les routes agricoles et municipales soient réparées adéquatement ce qui inclus les accotements, l'installation de ponceaux, le nettoyage des fossés et d'autoriser les paiements pour ces travaux.

10 - LOCATION D'UN BALAI MÉCANIQUE DE LA VILLE DE CLERMONT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2019-05-4570

CONSIDÉRANT un tarif horaire de 115,00\$ pour la location d'un balai mécanique à la ville de Clermont pour le nettoyage des rues de la municipalité, de la cour de l'école Fernand Saindon, de la cour de l'église et la cour de la Résidence Lanoyée;

CONSIDÉRANT un coût de transport de 115,00\$;

CONSIDÉRANT qu'il faut une quinzaine d'heures pour effectuer le travail;

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE LOUER un balai mécanique à la ville de Clermont pour le nettoyage printanier des rues de la municipalité, de la cour de l'école primaire, de la cour de l'église et la cour de la Résidence Lanoyée au tarif horaire de 115,00\$ plus un montant de 115,00\$ pour le transport et d'autoriser le paiement.

**11 – BELL DEMANDE UNE PRÉ-AUTORISATION DE L'EMPLACEMENT
POUR L'INSTALLATION D'UN CABINET FIBRE OPTIQUE (CSP)
POTEAU**

RÉSOLUTION 2020-05-4571

CONSIDÉRANT QUE Bell prévoit déployer un nouveau réseau de fibre optique aux résidences (service Fibe : internet, télévision et téléphonie);

CONSIDÉRANT QUE Bell demande à la municipalité une pré-autorisation à faire l'installation d'un cabinet de fibres optiques dans la rue du Jardin;

CONSIDÉRANT QU'une demande officielle de consentement municipal nous sera envoyée avant le début des travaux pour les nouveaux câbles à installer, l'émondage requis ainsi que pour l'installation du cabinet déjà approuvé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient s'effectuer vers le mois de février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

De donner une pré-autorisation à Bell à faire l'installation d'un cabinet de fibres optiques dans la Rue du Jardin.

**12-REPORT DE L'ÉVÈNEMENT DU GRAND RENDEZ-VOUS DU
CYCLISTES DE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2020-05-4572

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Beauchesne, responsable des autorisations pour Les Grands Rendez-vous Cyclistes de Charlevoix informe la municipalité qu'il doit reporter les dates du Grands Rendez-vous Cyclistes de Charlevoix au 21, 22 et 23 août 2020 et en demande l'autorisation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE DONNER une autorisation de passage et d'affichage à l'organisme Les Grands Rendez-vous Cyclistes de Charlevoix pour les épreuves qui auront lieu le 21, 22 et 23 août 2020.

**13 – DÉPÔT D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES MODIFIÉS DU CONSEILLER
ANTOINE BOUTET BERTHIAUME**

RÉSOLUTION 2020-05-4573

Il est proposé par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De Déposer les intérêts pécuniaires modifiés du conseiller Antoine Boutet Berthiaume.

**14 – POLITIQUE CONCERNANT DES MESURES DE PRÉVENTION À
RESPECTER POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS**

RÉSOLUTION 2020-05-4274

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter une politique concernant des mesures de prévention à respecter pour protéger la santé des travailleurs.

15 – CAMP DE JOUR

RÉSOLUTION 2020-05-4275

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De modifier la résolution 2020-04-4546 concernant le tarif pour l'inscription du Camp jour;

CONSIDÉRANT que les activités du terrain de jeux vont reprendre en juin 2020 pour une durée de 8 semaines;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que les tarifs pour le terrain de jeux seront les suivants : pour le premier enfant à 87.50\$, pour un deuxième enfant à 77.50\$ et pour le troisième enfant 35\$. Les frais de 130\$ par enfant seront exigés pour les parents souhaitant utiliser le service de garde.

**16- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE MISE EN
VALEUR DE LA ROUTE DES MONTAGNES DE CHARLEVOIX (FONDS
MUNICIPAL PROGRAMME PROJET STRUCTURANT)**

RÉSOLUTION 2020-05-4276

CONSIDÉRANT QUE ce dossier va être piloté par l'ATR;

CONSIDÉRANT QUE l'ATR a mis en branle un projet global pour la mise en valeur de la Route des Montagnes de Charlevoix conjointement avec les municipalités de St-Urbain, de St-Aimé-des-Lacs ainsi que celle de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce projet se totalise à 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE l'ATR est le demandeur pour le financement du PSPS dans le volet régional pour un montant de 10 000\$ et dans le volet municipal pour les municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts pour un montant de 6 250\$ chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De libérer un montant pour notre participation municipale à l'ATR soit 6 250\$ par le biais du Programme de soutien au projets structurants-volet municipal.

17- VARIA

18 – COMPTES À RATIFIER D’AVRIL 2020

RÉSOLUTION 2020-05-4277

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d’administration :	34 411.24\$
Eau potable;	505.11\$
Total :	34 916.35\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents:

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 2512, 2513, 2517, 2518, 2521, 2522, 2523, 2524.

19 – COMPTES À PAYER D’AVRIL 2019

RÉSOLUTION 2020-05-4278

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l’analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d’avril 2020 :

Fonds d’administration :	9 335.31 \$
Eau potable :	<u>57.43 \$</u>
TOTAL :	9 335.74 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d’avril 2020 au montant de 9 335.74\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 9 335.74\$;

QUE cette liste remplit l’obligation de l’article 7.3 du règlement numéro 225-08.

20 – SALAIRES DU MOIS D’AVRIL 2020

RÉSOLUTION 2020-05-4279

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d’avril 2020 au montant de 8 459.76\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d’avril 2020 au montant de 8 459.76\$

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO 2514, 2515, 2516, 2519, 2520.

21 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

22 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

23 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2020-05-4280

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 44 minutes.

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 3 juin 2019.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.